

Déclaration préalable – CAPD du 4 Juin 2009

SNUIPP 69

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Cette année scolaire a été fortement marquée par des réformes qui n'en sont pas. Le SNUipp et la grande majorité des enseignants considèrent que le seul objectif des « nouvelles » dispositions ministérielles réside dans des restrictions budgétaires idéologiques mettant en difficulté l'école publique.

Dans le département, les documents préparatoires à cette CAPD laissent apparaître une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels... d'autant que, durant plusieurs mois, l'absence d'Inspecteur d'Académie dans le Rhône avait entraîné une situation de crise sur bon nombre de sujets.

Vos premiers propos en CAPD centrés sur votre volonté d'œuvrer sur tous les sujets pour l'équité entre les personnels, nous avaient rassurés. Et pourtant on constate aujourd'hui

1 – qu'après avoir demandé aux collègues désireux de travailler à temps partiel de faire leur demande très tôt (fin janvier) afin de les étudier dès la phase principale du mouvement, la plupart n'ont toujours pas reçu de réponse officielle de votre part. Pire, nous apprenons au coup par coup que bon nombre de temps partiels seront refusés. Le droit des personnels connaît là un recul intolérable et c'est ce qui nous amène, en tant qu'organisation syndicale majoritaire à appeler tous les collègues dont la demande est rejetée à demander à ce que leur cas personnel soit soumis à une CAPD. Ils interpellent également le ministre de l'Education Nationale sur ce sujet. Où est l'équité quand on apprend que dans les départements limitrophes, de la même académie, les conditions d'obtention de temps partiels diffèrent fortement ? Où est l'équité lorsque vous décidez d'accorder des temps partiels pour les parents de « plus de 2 enfants » alors que pour les mises en disponibilité le législateur retient comme critère le fait d'avoir un enfant de moins de 8 ans ?

2 – Nous allons aussi traiter aujourd'hui du passage à la hors classe. Une fois de plus sans aucune concertation, vous avez décidé - suite à une proposition démagogique du ministère - d'octroyer un point supplémentaire aux directeurs d'école. Nous en traduisons que les tâches de la direction sont ainsi légèrement et maladroitement reconnues... mais comment s'en satisfaire quand cette décision engendre par ailleurs une telle inéquité entre enseignants qui tous oeuvrent à la réussite de leurs élèves et dans des conditions d'exercice de plus en plus difficiles ? En effet, il sera désormais impossible d'accéder à la hors classe lorsque l'on n'est ni directeur, ni enseignant en REP. Le ministre entend-il ainsi diviser un peu plus la profession pour régner ? Pour le SNUipp, c'est l'attractivité en terme de conditions de travail des postes de direction, des REP et de bien d'autres types de postes qu'il faut travailler en lieu et place de mesures qui – y compris dans la logique ministérielle – sont profondément inéquitables (puisque de nombreux collègues avec 20 de note ne seront cette année encore pas promus !) En tout état de cause, le SNUipp tient à rappeler dans cette instance son souhait de voir transformer la hors classe en échelon supplémentaire réellement accessible à tous.

3 – Enfin cela s'ajoute à l'absence de départs en formation E et G (malgré les moyens disponibles), au vraisemblable blocage sans aucune concertation de postes réseaux lors du mouvement, à de très nombreuses demandes de mise en disponibilité pour convenance personnelle refusées - et ce même pour des projets professionnels très enrichissants -, à un plan de formation quasi inexistant pour l'année prochaine, et tout dernièrement au non remplacement pour la 1^{ère} fois lors de stages institutionnels assorti, de surcroît, de consignes aux collègues concernées exemptes de tout fondement pédagogique ...

Autant de mesures négatives pour les collègues, peuvent effectivement confirmer que vous tenez votre parole sur l'équité entre tous les personnels : c'est une régression pour tout le monde...

Ce n'est pas notre conception de l'équité. Il n'est pas trop tard pour faire des gestes positifs envers les personnels dont vous avez la charge, et donc envers l'école. C'est ce que nous attendons de vous dès aujourd'hui.